



3 Révolutions et évolution des prix en Europe, de 1830 à 1848.

4 Les revendications des Hongrois et des Slaves.

Ayant été convoqués par Votre Majesté dans le but d'élaborer des mesures de réformes, nous avons décidé la base d'une taxation équitable. Nous avons aussi décidé de libérer le pays des charges féodales en indemnisant les propriétaires fonciers.

Nous sommes d'avis qu'il est temps d'accorder des droits politiques au peuple. Le pays est en droit d'attendre des mesures pour le développement de nos ressources industrielles, de notre commerce, de notre agriculture. (...) C'est pour cela que nous considérons que le remplacement du système actuel (...) par un ministère hongrois responsable est la condition première et la garantie la plus essentielle de toute la réforme.

Adresse du Parlement hongrois à l'empereur Ferdinand, mars 1848.

Fràre design I Out d'antre nous de la laction de laction de laction de la laction de la laction de laction de la laction de laction de laction de la laction de lacti

Frère slaves! Qui d'entre nous ne contemple avec douleur notre passé? Qui d'entre nous ignore que nos souffrances sont dues à notre éparpillement qui a séparé les frères de leurs frères?

Mais, après tant de siècles où nous nous étions oubliés les uns les autres, pendant lesquels tant de malheurs ont fondu sur nos têtes, nous avons reconnu que nous ne formons qu'un tout, que nous sommes frères. Des moments graves sont arrivés qui ont délivré des nations, qui leur ont enlevé le fardeau sous lequel elles gémissaient. (...) Le temps est venu pour nous, Slaves, de nous entendre et d'unifier nos idées.

C'est pourquoi (...) nous adressons cet appel à tous les Slaves de l'empire d'Autriche et nous invitons tous les citoyens en possession de la confiance de leurs compatriotes (...) à se réunir dans la vieille et glorieuse cité slave de Prague, le 31 mai de cette année, afin de délibérer avec nous sur tout ce que nous avons à faire à ce grave moment.

Appel des Tchèques aux peuples slaves, mai 1848.



5 Une barricade à Vienne en mai 1848.

6 La répression dans les États pontificaux.

Il est défendu à qui que ce soit, sous peine d'arrestation immédiate, de porter aucun signe républicain, comme bonnet rouge, ruban, etc.

(...) Toute association politique est dissoute.

(...) Il est défendu de se réunir au nombre de cinq personnes, surtout le soir. Depuis onze heures du soir, quiconque sera trouvé dans les rues, sans motif juste et grave, sera arrêté et condamné à cinq jours d'emprisonnement, et à un mois en cas de récidive.

La liberté de la presse est et demeure suspendue. On devra soumettre à l'autorité ecclésiastique ou à la police, suivant les matières, tout ce que l'on voudra publier. (...) Les livres et imprimés (...) ne pourront être mis en circulation sans la permission de l'autorité ecclésiastique ou de la police.

Mesures prises par le gouvernement pontifical, août 1849.